



MESSAGE DU CARDINAL ANDRÉ VINGT-TROIS SUITE À LA PARUTION DE L'EXHORTATION APOSTOLIQUE "AMORIS LAETITIA" (LA JOIE DE L'AMOUR)

L'exhortation apostolique Amoris laetitia est la conclusion que le Pape François a tirée des deux sessions du synode des évêques qu'il avait convoquées en octobre 2014 et en octobre 2015.

Le Pape s'est largement inspiré des débats auxquels il a assisté de bout en bout et des conclusions que les pères synodaux lui ont transmises au terme de chacune des sessions. L'intitulé de l'exhortation est une indication précieuse sur l'esprit général de la réflexion du Pape : il s'agit d'un appel à l'espérance dans la force de l'amour, ciment de l'expérience des familles. Cette tonalité est déjà un appel à un déplacement de nos réflexes spontanés qui abordent les questions de la famille comme un terrain dangereux ou, au moins, problématique.

Mais ce n'est pas le seul déplacement auquel nous sommes appelés. Il nous faut aussi entrer dans la perspective fondamentale de la démarche du Pape. Il nous invite à considérer les réalités familiales d'un point de vue essentiellement pastoral, ce qui veut dire qu'il ne vise pas à établir un catalogue de règles générales que nous devrions et que nous pourrions appliquer en toutes circonstances. Il veut au contraire nous impliquer dans un véritable travail qui consiste à reprendre et méditer le message du Christ et de la tradition chrétienne sur la famille et à chercher comment ce message peut nous aider à accompagner les familles dans les défis auxquels elles sont confrontées. Nous ne devons donc pas attendre de cette exhortation apostolique qu'elle nous fournisse un « kit » de solutions applicables telles quelles à toutes les situations. Ce n'est pas un code du permis et du défendu. C'est un appel à éclairer des personnes dans les situations où elles sont.

L'art de la pastorale n'est pas simplement une application automatique de lois générales à des situations particulières. C'est un art d'accompagnement dans l'amour que le Bon Pasteur porte à chacun de ceux qui lui sont confiés. Il convient donc de partir des personnes et des réalités telles qu'elles se présentent, de chercher à les comprendre, de scruter quels sont les éléments positifs sur lesquels pourrait s'appuyer un désir de conversion et de progrès, bref, d'exercer un discernement spirituel. Cet art du discernement ne peut se mettre en œuvre que si nous nous mettons sous la lumière du Christ et de ses appels à la sainteté. Pas plus que les appels du Christ à la sainteté ne visaient à enfermer ses auditeurs dans leurs faiblesses, le discernement spirituel ne vise à exclure les pécheurs. Il vise à susciter chez eux le désir d'une vie meilleure et la résolution pour prendre les moyens d'y parvenir.

Sans entrer dans un inventaire impossible, le Pape n'escamote pas les difficultés et les blessures qui frappent les familles à travers le monde et il invite les Églises particulières à affronter ces défis en n'oubliant jamais que la famille est un vaste tissu de relations qui ne se limite pas au couple des époux et qui englobe plusieurs générations toutes solidairement liées. Cette mission d'accompagnement personnalisé suppose que la formation des personnes capables de la mener soit développée et sans cesse actualisée, de telle sorte qu'elles soient accessibles à celles et ceux qui en ont besoin.

C'est la mission que nous confie le Pape au terme de ce synode.

+André cardinal Vingt-Trois
Archevêque de Paris
Paris, le 8 avril 2016